

SECTION 1 - Identification**1.1. Identification**

Nom du produit : ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Antiseptique topique, qui prévient les plaies de lit et réduit la transpiration excessive.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**RW Consumer Products Ltd
200, boul. Omand's Creek
Winnipeg (Manitoba) R2R 1V7 Canada
T (204) 786-6873**Distributeur**Dow Chemical Canada ULC
#2400, 215 2nd Street S.W.
Calgary, AB
T2P 1M4**Distributeur**Univar Solutions
99 Lawson Crescent
Winnipeg, MB
R3P 0T3**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666 (Transport seulement)

SECTION 2 - Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SHG**Liq. inflamm. 2
Irrig. oculaire . 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique3**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage SHG**

Pictogrammes de danger (SHG) :



SHG02

SHG07

Mention d'avertissement (SHG) :

: Danger

Mentions de danger (SHG) :

: Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (SHG) :

: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. Appeler un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Sans objet

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 3 - Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Alcool isopropylique	(n° CAS) 67-63-0	99,00

SECTION 4 - Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée : laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication d'éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5 - Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousses à base d'alcool.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

SECTION 6 - Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de déverser dans les égouts et les sources publiques d'eau potable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable, de la vermiculite ou une autre matière convenable) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Méthodes de nettoyage : Balayer ou récupérer le produit déversé et le mettre dans un contenant approprié pour élimination. Bien aérer.

6.4. Renvoi à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition et protection individuelle »

SECTION 7- Manutention et remisage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains minutieusement après manipulation.

7.2. Consignes à observer pour garantir le remisage sûr qui tient compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Observer les bonnes consignes de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de remisage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien aéré.

SECTION 8 - Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alcool isopropylique (67-63-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH MPT (ppm)	200 ppm
ACGIH LECT (ppm)	400 ppm
ACGIH catégorie chimique	Produit non classé comme agent cancérigène chez l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Indices biologiques d'exposition (IBE)	40 mg/l Paramètre : acétone – Milieu : urine – Période d'échantillonnage : fin du quart de travail à la fin de la semaine (contexte non précisé)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA Limite d'exposition admissible (MPT) (mg/m ³)	980 mg/m ³
OSHA Limite d'exposition admissible (MPT) (ppm)	400 ppm
USA - DIVS - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
US DIVS (ppm)	2 000 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH Limites d'exposition recommandées (MPT) (mg/m ³)	980 mg/m ³
NIOSH Limites d'exposition recommandées (MPT) [ppm]	400 ppm
NIOSH REL (LECT) (mg/m ³)	1 225 mg/m ³
NIOSH REL (LECT) [ppm]	500 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Incolore
Odeur	: Alcool à friction
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -86 °C / -122 °F
Point d'ébullition	: 82 °C / 180 °F
Point d'éclair	: 12 °C / 54 °F coupe fermée; 17 °C / 63 °F coupe ouverte
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 2,3
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de la vapeur	: 33 mm Hg @20 °C/68 °F
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 2,07
Densité relative	: 0,785
Solubilité	: Eau: 100%
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 399 °C / 750 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE): 2 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE): 12 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Concentration de vapeur saturante	: 142 g/m ³ @ 25 °C / 77 °F
Teneur en COV	: 100 %

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Sources d'inflammation. Chaleur. Matières incompatibles.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Halogènes. Phosgène. Sels de fer. Hydrogène palladium. Nitroforme t-butoxyde de potassium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. Peut inclure, entre autres : oxydes de carbone.

SECTION 11 - Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classée
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classée
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classée

Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 administration orale chez le rat	5 840 mg/kg
DL50 administration cutanée chez le lapin	> 12 800 mg/kg
CL50 inhalation chez le rat	> 10 000 ppm (Temps d'exposition : 6 h)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classée
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classée
Cancérogénicité	: Non classée

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe CIRC	3 – Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classée
Danger par aspiration	: Non classée
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12 - Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9 640 mg/l (temps d'exposition : 96 h – Espèce : vairon à grosse tête [de passage])
CE50 Daphnie 1	13 299 mg/l (temps d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna)
CL50 poisson 2	11 130 mg/l (temps d'exposition : 96 h – Espèce : vairon à grosse tête [en place])

12.2. Persistance et dégradabilité

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,05 (at 25 °C)

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13 - Données d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

Ministère des Transports (MDT) et Transport de marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de MDT/TMD

N° ONU (MDT/TMD) : UN1219

Désignation officielle pour le transport (MDT/TMD) : Alcool isopropylique

Classe (MDT/TMD) : Classe 3 - Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120

Groupe d'emballage (MDT/TMD) : II

Étiquettes de danger (MDT/TMD) :



SECTION 15 - Informations sur la réglementation

15.1. Réglementation fédérale

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent dans les inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Alcool isopropylique (67-63-0)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions : 1 % (seulement si fabriqué par procédé d'acide fort, aucune notification du fournisseur)

15.2. Réglementation internationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des États – É.-U.

Alcool isopropylique (67-63-0)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Proposition 65 de la Californie- Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie susceptible de provoquer un cancer, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16 - Autres informations

Date de révision : 30/09/2020

Autres informations : Aucune.

Préparée par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Indications de changement:

Mise à jour de la FDS.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 99 %

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Avertissement. Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document concernent la substance livrée. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si celle-ci est combinée à une autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.